



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MARDI LE 28 SEPTEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 28 septembre 2021, au lieu habituel des délibérations sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussières
M. le conseiller Michel Landry
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Gaétan Normandeau

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 2.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE**

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

21-09-255

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

21-09-256

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 41-004

CONSIDÉRANT QU'un terme a été mis au contrat de travail de travail de l'employé 41-004, et ce par congédiement, à compter du 22 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les indemnités et prestations exigibles lui seront versées ;

P.V. CORRECTION
2021-09-28



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le congédiement de l'employé 41-004.

21-09-257

AUTORISATION DE PAIEMENT À BRANDT TRACTOR LTD POUR LA CONTREPARTIE DE LA GARANTIE DE SOUMISSION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-17001 - 10 000 \$ NON TAXÉ

CONSIDÉRANT QUE Brandt Tractor Ltd renonce au retour complet de la caution dans le cadre de l'appel d'offres LSQ-17001 visant l'acquisition d'une rétrocaveuse 2017 neuve, 4 roues motrices, compte tenu des éléments conflictuels constatés lors de la livraison ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Brandt Tractor Ltd nous a fait parvenir une correspondance le 21 septembre 2021 à cet effet acceptant un paiement d'une valeur de 10 000 \$ en contrepartie de la garantie de soumission de 20 000 \$ initialement déposée dans le cadre de l'appel d'offres LSQ-17001 ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont été encourues et qu'il y a lieu d'affecter le 10 000 \$ restant au compte d'entretien et réparation de véhicules n° 02 32000 525 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 000 \$ non taxé à Brandt Tractor Ltd pour la contrepartie de la garantie de soumission dans le cadre de l'appel d'offres LSQ-17001 ;

D'AUTORISER le trésorier à affecter le 10 000 \$ non taxé restant du budget n° 55 136 00 au budget n° 02 32000 525.

21-09-258

AUTORISATION DE PAIEMENT À CAN-EXPLORE INC. POUR L'INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL - 19 150 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-03-071, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de l'inspection du réservoir d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal à Can-Explore inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Can-Explore inc. nous a fait parvenir la facture 5332 pour l'inspection de réservoir d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 19 150 \$ avant taxes à Can-Explore inc. pour l'inspection du réservoir d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal.

21-09-259

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC TALENT ACTIF CONTINENTAL POUR LE SALON TALENT INTERNATIONAL

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et ses partenaires en mobilisation, attraction, accueil, inclusion et rétention de la main-d'œuvre multiplient les efforts de concertation pour favoriser le recrutement ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et ses partenaires ont confirmé leur participation au Salon talent international organisé par Talent Actif Continental, du 15 au 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite obtenir une visibilité auprès des participants sur la plateforme du Salon Talent International et qu'à cet effet, il y a lieu de signer une entente de partenariat avec Talent Actif Continental ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale Mme Anik Racicot à signer pour et au nom de la Ville l'entente de partenariat avec Talent Actif Continental ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER la directrice du Service de développement économique à participer au Salon Talent International organisé par Talent Actif Continental, du 15 au 18 novembre 2021.

21-09-260

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À M. JUSTIN RIOUX PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Justin Rioux, étudiant en quatrième secondaire, a participé à un camp de sélection le 15 août dernier et que celui-ci a été sélectionné dans l'équipe M18-Relève de l'école Le Tremplin de Malartic ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Annotation

CONSIDÉRANT QUE M. Rioux doit ainsi assumer des frais importants pour les coûts de pension, d'inscription, d'achat d'équipement, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Justin Rioux a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ACCORDER à M. Justin Rioux une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

21-09-261

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$
AU CLUB DE HOCKEY FÉMININ POUR LA PROMOTION DU
HOCKEY FÉMININ À LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE le club de Hockey Féminin a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour la promotion du hockey féminin à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT la baisse de la population et le départ aux études de plusieurs jeunes filles fait en sorte que la clientèle a grandement diminuée ces dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a entraîné une hausse des coûts et que plusieurs jeunes mères monoparentales n'ont pas nécessairement les moyens de participer aux activités ;

CONSIDÉRANT QUE le club de Hockey Féminin de Lebel-sur-Quévillon est très actif dans notre municipalité et qu'il contribue au maintien de la qualité de vie de notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ACCORDER au club de Hockey Féminin une somme de 500 \$ pour la promotion du hockey féminin à Lebel-sur-Quévillon conditionnellement à l'obtention d'un numéro d'entreprise du Québec.

21-09-262

MAINTIEN DES SERVICES À L'URGENCE DE SENNETERRE

CONSIDÉRANT QUE l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, le 14 septembre 2021 à l'effet que l'urgence de Senneterre devra vraisemblablement subir une fermeture partielle en raison de la pénurie de main-d'œuvre ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le ministre faisait référence à un plan de contingence rédigé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) comprenant la fermeture partielle de l'urgence de Senneterre ainsi que la fermeture de 4 lits d'hospitalisation ;

CONSIDÉRANT QU'une telle fermeture aura un impact majeur sur tous les usagers et entraînera une surcharge à l'urgence de Val-d'Or, corridor naturel en soins de santé ;

CONSIDÉRANT QUE la population de Lebel-sur-Quévillon est utilisateur de l'urgence de Senneterre comme point de transition ou pour des rendez-vous ponctuels ;

CONSIDÉRANT QUE nous tenons comme exemple l'accouchement récent d'une femme de Lebel-sur-Quévillon à l'urgence de Senneterre lors de son transfert vers l'urgence de Val-d'Or ;

CONSIDÉRANT QUE la population et les services d'urgence de Lebel-sur-Quévillon considèrent l'urgence de Senneterre comme une soupape de sécurité dans leurs déplacements médicaux ou d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise sans tenir compte des impacts et des besoins de la population de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE ce bris de service à l'urgence de Senneterre aura un impact majeur sur le personnel traitant à Val-d'Or par un accroissement de l'achalandage ;

CONSIDÉRANT les temps d'attente actuels à l'urgence de Val-d'Or ainsi que la non-disponibilité en lits d'hospitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise sans tenir compte des impacts sur la population locale et de ses impacts négatifs sur la couverture territoriale en santé ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision risque de surcharger les services ambulanciers et mettre en péril la sécurité et la vie de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSAT a fait des services de proximité une priorité ;

CONSIDÉRANT QUE les maires de Val-d'Or, Malartic et Senneterre sont prêts à proposer une solution immédiate qui permettrait de soulager l'urgence de Val-d'Or et de maintenir l'urgence de Senneterre 24/7 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon revendique auprès de M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, le maintien de l'urgence à Senneterre, accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine et qu'aucune rupture, bris ou réorganisation de service de cet établissement ne soit mis en application étant donné les impacts négatifs que cela apportera sur le centre hospitalier de Val-d'Or et sur la sécurité de la population de Lebel-sur-Quévillon.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

21-09-263

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

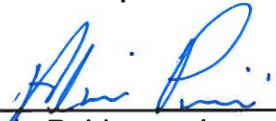
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

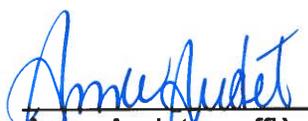
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 7.

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-09-255 à 21-09-263 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 29^e jour du mois de septembre 2021.


Alain Poirier, maire


Anne Audet, greffière



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Je soussignée Anne Audet, greffière, déclare que le 29 septembre 2021 j'ai corrigé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021 de la façon suivante :

Il y a lieu de modifier la résolution 21-09-256 comme suit :

- remplacer le titre de la résolution comme suit :

« CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 41-004 »

- remplacer le premier paragraphe comme suit :

« CONSIDÉRANT QU'un terme a été mis au contrat de travail de l'employé 41-004, et ce par congédiement, à compter du 22 septembre 2021 ; »

- modifier la conclusion comme suit :

« D'ACCEPTER le congédiement de l'employé 41-004. »

Dépôt du procès-verbal de correction lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2021 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lebel-sur-Quévillon
Ce 29 septembre 2021


Anne Audet, greffière